

## Modèle de lettre de candidature pour la liste d'aptitude au corps d'inspecteur des Finances Publiques Année 2014

---

Nom Prénom  
Grade Echelon  
Drfip 13  
Poste ou service

Date

Madame la Directrice régionale des Finances publiques  
DRFIP 13

S/c du chef du pôle(1) ////////////////////////////////////////////////////////////////// (2)

S/c de ////////////////////////////////////////////////////////////////// (2)

Objet : candidature à la liste d'aptitude 2014 pour l'accès au corps d'inspecteur des Finances publiques

Conformément aux dispositions prévues par le décret n°2010-986 du 26 août 2010 portant statut particulier des personnels de catégorie A de la direction générale des Finances publiques, je sollicite mon inscription sur la liste d'aptitude 2014 pour accéder au grade d'inspecteur des Finances publiques.

J'opte, en cas de promotion, pour la spécialité suivante :    Gestion des comptes publics (3)  
                                                                                                                         Fiscalité(3)  
                                                                                                                         Cadastre(3)  
                                                                                                                         Hypothèques(3)

Je m'engage à rejoindre, en cas de promotion, le poste qui me sera attribué par l'administration.

signature

(1) Pôle gestion fiscale ou pôle gestion publique ou pôle pilotage et ressources

(2) « S/c », c'est à dire « sous couvert » signifie informer par la voie hiérarchique et décliner celle-ci dans l'adresse... jusqu'à votre chef de service.

Cela peut-être s/c de l'Administrateur des Finances publiques chargé d'une mission (RF, Paierie...) ou d'une entité territoriale, puis s/c du chef de service (trésorier pour les PNC). Dans les services de la direction, il y a aussi le chef de division. En cas de doute, reportez-vous à l'organigramme de votre service et consultez l'intranet Ulysse, sinon contactez nous !

(3) Choisir obligatoirement une seule spécialisation. Ce choix est irréversible. Chaque spécialité est ouverte quelle que soit la filière d'origine. Lors de la rédaction de la demande de mutation en cas de promotion, le-la candidat-e sera lié-e par la spécialité choisie et les emplois y afférant.